



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Madame et Messieurs les Inspecteurs d'académie,
Directeurs académiques des services de l'Education
Nationale
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du
second degré
Mesdames et Messieurs les chefs de service du
Rectorat
Mesdames et Messieurs les Conseillers Techniques

Rectorat

Besançon, le 17 janvier 2017

Division des personnels
administratifs
et d'encadrement

DPAE 1
Christiane BOISSON

Objet : Inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade des personnels de
direction 2^{ème} classe – Année 2017.

Dossier suivi par
Isabelle DROUANT
Christelle SIMONET
Téléphone
03.81.65.47.04
03.81.65.49.25

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la note de service ministérielle n° 2016-210 du 3 janvier 2017 relative à l'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade des personnels de direction 2^{ème} classe au titre de l'année 2017, parue au Bulletin Officiel de l'Education Nationale du 12 janvier 2017.

Mél.
Ce.Dpae1
@ac-besancon.fr

Le décret n°2012-932 du 1^{er} août 2012, qui modifie le décret n°2001-1174 du 11 décembre 2001 portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale, prévoit en ses articles 3 et 6 un recrutement par voie de liste d'aptitude dans la 2^{ème} classe du corps.

10, rue de la Convention
25030 Besançon
cedex

Je vous rappelle ci-après les conditions requises pour l'inscription sur la liste d'aptitude, appréciées au 1^{er} septembre 2017 :

a) soit :

- être fonctionnaire titulaire appartenant à un corps de catégorie A de personnels enseignants de l'enseignement du 1^{er} ou du 2nd degré ou de personnels d'éducation ou d'orientation ou de la filière administrative relevant du ministre chargé de l'éducation nationale dont l'indice brut terminal est au moins égal à 966 ;
- et justifier de dix années de services effectifs en qualité de fonctionnaire titulaire dans un ou plusieurs de ces corps ;
- et avoir exercé à temps plein, en position d'activité ou de détachement, des fonctions de direction, dans un établissement d'enseignement ou de formation pendant 20 mois au moins, de façon continue ou discontinue, au cours des 5 dernières années scolaires.

b) soit :

- avoir exercé à temps plein des fonctions de directeur adjoint chargé de SEGPA, de directeur d'EREA, de directeur d'ERPD, de directeur d'établissement spécialisé, ou de directeur d'école du 1^{er} degré ;
- et justifier de 5 ans de services effectifs en qualité de titulaire nommé dans un ou plusieurs de ces emplois.



Le recrutement spécifique des directeurs d'EREA et d'ERPD s'effectue parmi les personnels titulaires du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) inscrits sur la liste d'aptitude. Les candidats doivent en formuler explicitement la demande.

2/2

Les personnels qui souhaitent faire acte de candidature à l'inscription sur la liste d'aptitude doivent compléter le formulaire prévu à cet effet. Ce dernier figure en annexe de la présente circulaire.

La demande d'inscription sera transmise, par la voie hiérarchique, à l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du département **pour le 13 février 2017**. Une copie sera également transmise au service DPAE 1. L'IA-DASEN, après entretien avec le candidat, portera un avis, d'une part sur sa capacité à exercer des fonctions de personnels de direction, et d'autre part, sur sa capacité à occuper les types de postes sollicités.

Ces avis prendront en compte en particulier :

- les compétences professionnelles du candidat dans ses fonctions actuelles ;
- son aptitude au pilotage et à la conduite de projet notamment dans les domaines pédagogique et/ou éducatif ;
- ses aptitudes relationnelles ;
- son engagement et sa motivation.

Les dossiers seront ensuite adressés au Rectorat, service DPAE1, **pour le 17 février 2017**.

Je vous remercie de bien vouloir porter ces informations à la connaissance des personnels placés sous votre autorité.

Pour le Recteur et par délégation,
La Secrétaire Générale de l'Académie

Marie-Laure JEANNIN

P.J. : dossier de candidature – Liste d'aptitude personnel de direction 2017

C.P.I. : IA-IPR EVS